Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260219-D2026026SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 18 Février à 19H07

Étaient présents 26 conseillers sur 29 :

Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Danielle LE GALL, Frédéric LE BEUX, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Frédéric MICHEL, Anne LE GALL, Marine SENECHAL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Delphine BOUGUENNEC, Isabelle TANGUY, Roland SAINT-JORE, Jacqueline SABATIER, Marie-Antoinette PEDRONO, Gaétan COSQUER, Anke HULSHOF, Kaëlig PENCREAC'H, Jeanne-Yvonne TRICHE, Alain COTTENEC, Marie-Josée CANEVET.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierrette LE FLOCH, Didier DALLENNES, qui ont donné respectivement procuration à Marie-Josée CANEVET, Pierrette LE FLOCH.

ABSENTE : Isabelle DEWINTRE.

Madame Marine SENECHAL a été élue secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAËR.

DEL 18.02.2026 / 2026/026 : DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES CESSIONS DES CHEMINS RURAUX, DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET AVIS SUITE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Rapporteur M. RAOUL,

M. Raoul rappelle à l'assemblée délibérante qu'il a reçu des demandes d'administrés souhaitant acquérir des chemins ruraux. Il rappelle également :

- ✓ La délibération N° 2025/033 du conseil municipal en date du 26 Mars 2025, actant le principe de la vente du chemin rural de Trévalot suite au constat que ledit chemin n'est plus utilisé,

- ✓ La délibération N° 2025/118 du conseil municipal en date du 22 Octobre 2025, actant le principe de la vente du chemin rural du Cosquer suite au constat que ledit chemin n'est plus utilisé,

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260219-D2026026SCA-DE

- ✓ Que l'enquête prescrite par arrêté municipal N° 2025/218 en date du 18 Décembre 2025 a eu lieu du Mardi 17 Janvier 2025 à 9H00 au Lundi 02 Février 2026 à 17H00 inclus,

- ✓ Il rend compte du déroulement de cette enquête et précise qu'aucune observation n'a été formulée dans le cadre de cette enquête publique, ni orale, ni écrite, ni par courrier.

- ✓ Demande au Conseil Municipal, au vu des résultats de l'enquête publique, de bien vouloir se prononcer sur les projets d'aliénation de tronçons de chemins ruraux,

- ✓ Projet N°1 : Dossier Daéron: Chemin de Trévalot : De suivre l'avis du commissaire enquêteur et d'accepter l'aliénation du chemin à « Trévalot », de le désaffecter à compter de ce jour et de le céder à M. Daéron André pour la surface totale du chemin représente 2165 m² répartis en 3 parcelles cadastrées AH 146 : 11a46ca, M 1500 : 3a58ca, M 1501 : 6a61ca soit 21 a 65 ca au total au tarif de 1€/M² et d'accepter l'aliénation pour la cession de la parcelle AH 49, d'une contenance cadastrale de 4040 M² au total au tarif 1€/M². Cette parcelle se situe en zone N et de nature de taillis.

- ✓ Projet N°1 : Dossier Apajh : Chemin de Trévalot : De suivre l'avis du commissaire enquêteur et d'accepter l'aliénation pour le chemin à Trévalot, de le désaffecter à compter de ce jour et de le céder à L'APAJH 35 22 29, la seconde partie du chemin de Trévalot répartis en 4 parcelles cadastrées AH 147 : 3a60ca, M 1502 : 11a66ca, AM 95 : 21a03ca, B 558 : 22a79ca, dont la surface totale représente 5908 m² soit 59 a 08 ca au total au tarif de 1€/M².

- ✓ Projet N°2 : Dossier Greencap : Chemin Le Cosquer : De suivre l'avis du commissaire enquêteur et d'accepter l'aliénation pour une partie du chemin à « Le Cosquer », de le désaffecter à compter de ce jour et de céder à Greencap, la surface du chemin représentant 3057 m² soit 30a57ca, au total au tarif de 1€/M².

VU l'exposé de M. RAOUL,

VU les délibérations N° 2025/033 du conseil municipal en date du 26 Mars 2025 et N° 2025/118 du conseil municipal en date du 22 Octobre 2025, autorisant l'ouverture de l'enquête publique concernant le déclassement d'un délaissé de voirie en vue de son aliénation – Aliénation de tronçons des chemins ruraux,

VU les estimations du Service des Domaines concernant ces dossiers,

VU les avis et le rapport du commissaire enquêteur en date du 09 Février 2026,

Considérant que les chemins ruraux ne sont plus utilisés par le public ;

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260219-D2026026SCA-DE

Considérant le rapport d'enquête commun et les 2 conclusions et avis relatifs aux 2 dossiers présentés à l'enquête publique,

Considérant que ces dossiers présentent des éléments matériels caractérisant la cessation de l'affectation au public : chemin en mauvais état, chemin devenu impraticable, chemin dont le tracé a disparu, voie de liaison devenue inutile…

Considérant l'offre faite par les différents demandeurs d'acquérir lesdits chemins,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

Article N°1 :
D'ACCEPTER le principe des cessions pour les dossiers tels que présentés et prévu par l'article L. 161-10 du code rural,

Article N°2 :
DE CONSTATER la désaffectation des chemins ruraux tels que présentés ci – dessus,

Article N°3 :
DE DECLASSER les chemins ruraux tels que présentés par un déclassement de fait car ils ne sont plus utilisés pour la circulation ce qui entraine sa disparition de la domanialité publique,

Article N°4 :
DE CEDER les chemins ruraux suivants :

- Projet N°1 : Dossier Daéron/Apajh : Trévalot
  - ✓ Une partie du chemin communal de Trévalot, la surface totale du chemin représente 2165 m² répartis en 3 parcelles cadastrées AH 146 : 11a46ca, M 1500 : 3a58ca, M 1501 : 6a61ca, à M. Daéron ainsi que la parcelle AH 49, d'une contenance cadastrale de 4040 M² au total au tarif 1€/M².

  - ✓ La seconde partie du chemin de Trévalot (représenté en rouge ci-dessus) dont la surface totale représente 5908 m² répartis en 4 parcelles cadastrées AH 147 : 3a60ca, M 1502 : 11a66ca, AM 95 : 21a03ca, B 558 : 22a79ca, à L'APAJH 35 22 29, au tarif 1€/M².

- Projet N°2 : Dossier Greencap : Le Cosquer
  - ✓ GREENCAP souhaite acquérir le chemin communal situé à « Le cosquer », chemin non cadastré situé en zone agricole (A) d'une surface de 3057 M², au tarif 1€/M².

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260219-D2026026SCA-DE

Article N°5 :
D'AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à cette délibération et confier au notaire la rédaction des actes authentiques.

Article N°6 :
DE METTRE les frais d'acquisition, de géomètre, notariaux et d'enquête publique à la charge des acquéreurs.

Article N°7 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marine SENECHAL,
La secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
Le MAIRE DE SCAËR

